

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)			L	C	Reçu: 04.03.15	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09.02.2015			L	C	Reçu: 23.02.15	
1.3.	SC	Rapport national	23.11.2014			C	C	Reçu: 28.10.14	
1.4.	Commission	Questions d'application en suspens	26.02.2015			N/A	N/A	Est devenue membre le 22 mai 2014.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	26.02.2015			N/A	N/A	Aucun navire autorisé.  Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: n'a pas de navires de 24m ou plus ou de moins de 24m pêchant hors de leur ZEE des thons et des espèces apparentées dans la zone CTOI	
		Marquage des navires <sup>2</sup>				N/A	N/A		
		Marquage des engins <sup>2</sup>				N/A	N/A		
		Marquage des DCP <sup>2</sup>				N/A	N/A		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>				N/A	N/A		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale		15.02.2014		N/A	N/A		
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			N/A	N/A		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	26.02.2015			N/A	N/A		
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A		
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02			C	C	Reçu: 15.02.15; AUCUN déclaré.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)			L	P/C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: a l'intention d'élaborer un PDF dans l'avenir.	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	31.12.2009			L	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: n'avait pas de navires pêchant les thons tropicaux ou SWO/ALB en 2007/2007.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007				L	C		
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis 01/07/2003			N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: n'a pas de navire de 24m ou plus ou de	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Information à fournir dans le rapport de mise en œuvre.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout et plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché hors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.	Rés. 14/05	Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis 01/07/2006			N/A	N/A	moins de 24m pêchant hors de leur ZEE des thons et des espèces apparentées dans la zone CTOI		
3.6.		Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02			C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: ne délivre pas de licence aux navires étrangers pour pêcher des thons et des espèces apparentées dans sa ZEE; Aucun accord d'accès pour les thons et les espèces apparentées en 2014; Élabore un système de licences;		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			C	C			
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015			C	C			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			C	C			
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis 01.07.2007			N/A	N/A	Aucun navire autorisé.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement du SSN	30.06 Navires > 15m			N/A	N/A			
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon</b>										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30.06			N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: pas une CPC en 2013. A une petite flotte artisanale côtière qui capture des espèces CTOI		
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06			N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30.06		N/A	N/A			
			Finales	30.12		N/A	N/A			
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30.06			N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: pas une CPC en 2013. A une petite flotte artisanale côtière qui capture des espèces CTOI		
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06			N/A	N/A			
		• LL	Provisoires	30.06		N/A	N/A			
			Finales	30.12		N/A	N/A			
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06			N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: pas une CPC en 2013. A une petite flotte artisanale côtière qui capture des espèces CTOI		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
5.4.		• Pêches de surface (PS, BB, GN)	30.06			N/A	N/A	Aucun navire autorisé en 2013.		
		• LL	Provisoires	30.06		N/A	N/A			
		• LL	Finales	30.12		N/A	N/A			
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30.06			N/A	N/A	Aucun navire autorisé en 2013.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06			N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06			N/A	N/A			
		<b>6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier</b>								
		Prises et effort								
		• Pêches de surface (PS, BB, GN)	30.06			N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: N'autorise pas de navires étrangers à pêcher des thons et des espèces apparentées dans sa ZEE		
		• LL	Provisoires	30.06		N/A	N/A			
		• LL	Finales	30.12		N/A	N/A			
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.		Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06			N/A	N/A	Aucun navire autorisé en 2013.		
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06			N/A	N/A			
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06			N/A	N/A			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des Alopiidae	Depuis 07.07.2010			N/A	N/A	Aucun navire autorisé.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis 14.08.2013			N/A	N/A			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	26.02.2015			N/A	N/A			
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009			N/A	N/A			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009			N/A	N/A			
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	26.02.2015			N/A	N/A			
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010			N/A	N/A			
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé <sup>2</sup>	Pour PS 26.02.2015			N/A	N/A			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.10.	Res 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine <sup>2</sup>	Pour PS 26.02.2015			N/A	N/A		
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)			C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26.02.2015			C	C		
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09			N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: a déclaré aucun LSTLV et aucun transporteur dans l'océan Indien	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	26.02.2015			N/A	N/A		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008			N/A	N/A		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19.02.2015			N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution PRO	16.08.2014			N/A	N/A		
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>3</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26.02.2015			N/A	N/A	Aucun navire autorisé en 2013.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) <sup>2</sup>	Depuis 01.07.2010			N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013			N/A	N/A		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisiaux <sup>2</sup>	26.02.2015			N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: pas une CPC en 2013. Travaille à l'élaboration de sa capacité de collecte des données et d'échantillonnage sur les sites de débarquement.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée			N/A	N/A	Aucun navire autorisé en 2013.	
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1er semestre (2014)	01.10.14			N/A	N/A	Source CQ 2015: n'importe pas de BET	
11.2.		Rapport 2e semestre (2013)	01.04.14			N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel2 (2013)	26.02.2015			N/A	N/A	Aucun navire autorisé.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	Depuis 01.07.2002			N/A	N/A	Aucun navire autorisé.	
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07			N/A	N/A	Pas une CPC en 2013.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Depuis 31.12.10			L	P/C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: Travaille à l'élaboration de sa capacité d'inspection dans ses ports (Mogadiscio, Kismayo, Berbera, Bosaso) puis désignera les ports où les navires étrangers pourront faire escale.	
12.3.		Autorité compétente désignée				L	P/C		
12.4.		Périodes de notification préalable				L	P/C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection			C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: aucune demande d'entrée au port par des navires étrangers pêchant des thons et des thonidés 2014.	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011			C	C		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port				C	C		
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées <sup>2</sup>	26.02.2015			L	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR25: n'importe pas de produits des thons et des espèces apparentées	

---

**Commentaires sur le niveau d'application par la Somalie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.**

En ce qui concerne le niveau d'application par la Somalie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11<sup>e</sup> session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Somalie par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
• N'a pas fourni le plan de développement des flottes, comme requis par la Résolution 12/11.	P/C	
• N'a pas fourni la liste des ports désignés, comme requis par la Résolution 10/11	P/C	
• N'a pas indiqué l'autorité compétente , comme requis par la Résolution 10/11	P/C	
• N'a pas indiqué les périodes de notification préalable , comme requis par la Résolution 10/11	P/C	